

## Exercice 1996 - Marché annuel de fournitures de signalisation verticale - Lancement de la procédure d'appel d'offres

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Pour les besoins en signalisation routière de la ville, sont mis en place chaque année des panneaux de police, flèches directionnelles, plaques de rues et leurs supports pour un montant estimé entre 400 000 F et 900 000 F.

Il s'agit soit de signalisations nouvelles, soit de remplacement de signalisations vétustes, endommagées ou accidentées.

Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande annuel reconductible sur une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service et avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits aux budgets de 1996 et des deux années suivantes.

**Mme BULTOT :** Je voudrais signaler à Bernard REGNIER qu'il serait bon de prévoir des panneaux pour l'affichage d'opinion. Il y en a, à mon avis, actuellement un nombre insuffisant et si on veut vraiment lutter contre l'affichage sauvage, je crois qu'il faut en mettre un peu plus.

**M. REGNIER :** Je crois que tous les ans on ajoute quelques panneaux. On a fait le point récemment ; beaucoup ont été retirés parce qu'ils étaient vétustes. Ils ont été remplacés mais je pense qu'on peut toujours en remettre d'autres.

Je profite de ce dossier pour intervenir sur la sécurité routière. Vous avez trouvé sur vos tables une brochure qui annonce «trois jours sans accident». C'est une opération qui a lieu dans le cadre du plan départemental sécurité routière avec le concours du CBJ et de nombreuses personnes et associations. Je voudrais dire que l'opinion publique est très sensibilisée au problème de l'insécurité routière. Cette question alimente souvent nos conversations et chaque jour voit s'allonger la liste tragique des accidents. Dans notre cité, sur 5 années, de 1990 à 1994, plus de 2 000 accidents corporels de la circulation ont fait plus de 2 500 blessés, dont certains resteront handicapés à plus de 50 %, et 45 tués. Depuis le début de l'année 1995, 6 morts, parmi ces victimes Elodie, une enfant de 11 ans tuée lors de l'accident survenu le 8 septembre dernier sur le boulevard Blum, accident qui a fait 3 morts. L'insécurité routière c'est donc beaucoup de douleur, de souffrance dans les familles.

Au-delà de la froideur des chiffres, ces drames humains n'ont rien de fatal. Dans la grande majorité des cas, le comportement des automobilistes est à l'origine de l'accident : vitesse non adaptée à l'environnement traversé, alcool, fatigue, imprudence sont les facteurs d'accidents dans 85 % des cas. Chacun connaît l'importance dramatique de cette situation et chacun reconnaît parfois la responsabilité des automobilistes. Pourtant les comportements au volant ne suivent pas toujours. La sécurité routière n'est donc pas qu'une affaire d'infrastructures ou de financements mais l'affaire de tous.

Pour sa part, la Municipalité a depuis de nombreuses années apporté une réponse à la lutte contre l'insécurité routière dans le cadre des programmes annuels de voirie ; d'ailleurs le bilan de l'accidentologie à Besançon, bien qu'encore trop lourd, est en constante amélioration, ce qui montre que les moyens mis en oeuvre commencent à porter leurs fruits. Je citerai quelques chiffres : 1993, 307 accidents qui ont fait 383 blessés et 8 tués, en 1994, 293 accidents et en 1995, 270 accidents jusqu'au 30 septembre. Ces chiffres sont extraits des fiches de la Police Nationale. On assiste bien en 1995 à une baisse de 12 % du nombre d'accidents par rapport à 1993 et environ 20 % du nombre des blessés par rapport à cette même année.

Ainsi, la politique «sécurité routière» mise en oeuvre par la Ville depuis 1990 en matière de prévention, de formation, d'éducation, de communication et l'application conjointe d'autres éléments réglementaires et répressifs ont amené nos concitoyens à prendre plus en compte la sécurité routière. Poursuivre le travail engagé, aller plus loin dans notre démarche, intensifier la lutte contre l'insécurité routière, obtenir une mobilisation générale pour prouver qu'il n'y a pas de fatalité en ce domaine, c'est le sens de mon action et de celle de la Municipalité.

Donc dans le cadre du plan départemental et du plan local sécurité routière, nous proposons trois jours sans accident. Cette action a pour objectif de rappeler l'importance prépondérante du comportement du conducteur sur la route mais également de mettre au premier plan la volonté d'agir pour sa propre vie, celle de ses proches et celle des autres. Cette action se déroulera les 21, 22 et 23 novembre prochain. Elle s'accompagne d'une forte implication des médias mettant en jeu un certain nombre de moyens informatiques avec le concours de 65 partenaires locaux issus du milieu associatif, des administrations territoriales, des forces de police et de secours, des responsables d'entreprise -c'est nouveau et je crois qu'il y a beaucoup d'entreprises qui s'associent maintenant à l'action de la cellule sécurité routière- de l'Inspection Académique, des enseignants, des élèves, des parents d'élèves, des comités de quartiers, etc. La Municipalité a décidé de faire sienne cette action de sécurité routière en lui donnant sa dimension politique. Je souhaite, chers collègues, que vous vous associiez tous, ces trois jours, aux actions diverses qui seront menées sur le terrain. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci, Monsieur l'Adjoint de cette excellente plaidoirie pour la sécurité routière, donc trois jours sans accident -si certains ne sont pas très sûrs, qu'ils ne sortent pas ces jours-là- 21, 22 et 23 novembre !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.